



Conseil de sécurité

Débat ouvert

Les enfants dans les conflits armés

New York, le 19 juillet 2022

Déclaration lue par Pascale Baeriswyl
Représentante Permanente

Monsieur le Président,

J'aimerais remercier le Brésil pour l'organisation de ce débat ainsi que les intervenants et intervenantes pour leur contribution.

« Les enfants sont à la fois notre raison de lutter pour éliminer les pires aspects des conflits et notre meilleur espoir de réussite ». Voilà les mots de Graça Machel dans son étude séminale sur l'impact des conflits armés sur les enfants en 1996. Ses mots sont toujours vrais, comme le rapport du Secrétaire général le démontre. Le nombre élevé de violations graves à l'encontre des enfants nous inquiète profondément. Il est particulièrement alarmant que les violences sexuelles et les enlèvements aient augmenté de 20% et qu'une victime sur trois soit une fille.

La Suisse souhaite souligner trois points :

Tout d'abord, les enfants déplacés à l'intérieur de leur pays ou à l'étranger sont particulièrement vulnérables et exposés aux violations graves. Souvent, ces enfants sont aussi privés de leurs droits fondamentaux comme par exemple le droit à l'éducation. La Suisse appelle à la mise en œuvre de la résolution 2601 du Conseil sur la protection de l'éducation dans les conflits et à l'adoption de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles par tous les États.

Deuxièmement, les enfants associés à des groupes armés doivent être traités comme des victimes. Conformément à la résolution 2427, nous appelons tous les États membres à donner la priorité aux

mesures non judiciaires axées sur la réadaptation et la réintégration et à ne recourir à la détention qu'en dernier ressort. Une réintégration réussie contribue à son tour à une paix durable. La Commission de Consolidation de la Paix devrait traiter la réintégration comme priorité, également au travers du thème de la santé mentale et du soutien psychosocial, et tenir le Conseil informé de ses délibérations.

Troisièmement, pour protéger les enfants dans les conflits, il est urgent de préserver l'indépendance, l'impartialité et la crédibilité des instruments à notre disposition. Les critères appliqués pour inscrire ou radier les parties responsables de violations graves aux annexes du rapport annuel doivent être clairs, cohérents et objectifs. Cette année, le Secrétaire général a ajouté le Mozambique, l'Ethiopie – et suite à l'agression militaire russe – aussi l'Ukraine à la liste des pays dans lesquels la situation est préoccupante, et il a demandé le renforcement des capacités de surveillance dans la région du Sahel central. La situation des enfants dans ces nouveaux contextes – comme dans l'ensemble des pays mentionnés dans le rapport – doivent recevoir l'attention nécessaire du Conseil. Assurons-nous également qu'il y ait partout suffisamment de ressources humaines et financières pour le mécanisme de surveillance et de communication sur le terrain. Dans ce but, nous appelons le Conseil à inclure des dispositions de protection de l'enfant dans tous les mandats pertinents et les États membres à allouer les ressources nécessaires.

Monsieur le Président,

La Suisse appelle toutes les parties à se conformer à leurs obligations en vertu du droit international humanitaire, des droits de l'homme et du droit international des réfugiés. L'aspiration prononcée par Graça Machel doit devenir une réalité – en tant que futur membre du Conseil de sécurité, la Suisse continuera à travailler pour garantir la protection des enfants dans les conflits armés.

Merci pour votre attention.

Unofficial translation

Mr. President,

I would like to thank Brazil for organizing this debate and the speakers for their contributions.

"Children are both our reason to eliminate the worst aspects of armed conflict and our best hope of succeeding in that charge". These were the words of Graça Machel in her seminal study on the impact of armed conflict on children in 1996. Her words are still true, as the Secretary-General's report demonstrates. We are deeply concerned about the high number of grave violations against children. It is particularly alarming that sexual violence and abductions have increased by 20% and that one in three victims is a girl.

Switzerland would like to highlight three points:

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

First, internally displaced children or children displaced abroad are particularly vulnerable and exposed to grave violations. Often, these children are also deprived of their fundamental rights such as the right to education. Switzerland calls for the implementation of Security Council Resolution 2601 on the protection of education in armed conflict and for the adoption of the Safe Schools Declaration by all States.

Second, children associated with armed groups must be treated as victims. In line with resolution 2427, we call on all member states to prioritize non-judicial measures focusing on rehabilitation and reintegration and to use detention only as a last resort. Successful reintegration contributes in turn to sustainable peace. The Peacebuilding Commission should treat reintegration as a priority, also through the theme of mental health and psychosocial support, and keep the Council informed of its deliberations.

Third, to protect children in conflict, it is urgent to preserve the independence, impartiality and credibility of the instruments at our disposal. The criteria for listing or delisting parties responsible for grave violations in the annexes to the annual report must be clear, consistent, and objective. This year, the Secretary General added Mozambique, Ethiopia – and following the Russian military aggression – also Ukraine to the list of situations of concern, and called for the strengthening of monitoring capacities in the Central Sahel region. The situation of children in these new contexts – as in all the countries mentioned in the report – must receive the necessary attention from the Council. Let us also ensure that there are sufficient human and financial resources for the monitoring and reporting mechanism on the ground everywhere. To this end, we call on the Council to include child protection provisions in all relevant mandates and on Member States to allocate the necessary resources.

Mr. President,

Switzerland calls on all parties to comply with their obligations under international humanitarian law, human rights law and international refugee law. Graça Machel's aspiration must become a reality – as a future member of the Security Council, Switzerland will continue to work to ensure the protection of children in armed conflict.

Thank you for your attention.